

séminaire. Son évêque pourrait probablement lui rendre le même témoignage. Il a donc été un écolier exemplaire et un prêtre modèle. Que peut-on dire de plus à sa louange ?

Les funérailles de M. Chaperon ont eu lieu à Ste-Marie de la Beauce, le 1<sup>er</sup> septembre. Il appartenait à la Congrégation du Petit Séminaire, à la Société Saint-Joseph et à la section diocésaine des messes.

Que nos lecteurs veuillent bien prier pour le repos de son âme.

## CORRESPONDANCE DE ROME

### Grande et bonne nouvelle

BREF EN VERTU DUQUEL EST CONCÉDÉE AUX TERTIAIRES FRANCISCAINS DU MONDE ENTIER, POUR CINQ ANS, LA PARTICIPATION A TOUTES LES INDULGENCES DU PREMIER ET SECOND ORDRE.

Très Saint Père,

Humblement prosterné aux pieds de votre Sainteté, le Fr. Barthélémy de Saint-Donato, directeur du Tiers-Ordre au couvent de l'Araceli à Rome, vient au nom de tous les Tertiaires des deux sexes, lui demander la faveur de vouloir bien accorder à tous les Frères et Sœurs du Tiers-Ordre, pendant leur vie et à l'heure de leur mort, la participation à toutes les indulgences dont jouit tout l'Ordre des Frères Mineurs, afin que leurs âmes, au moment de quitter leur corps, et quand elles seront détenues dans les flammes du purgatoire, puissent en retirer un grand soulagement.

Oraison de cette grâce, etc. . . .

VŒU DU PÈRE PROCUREUR DE L'ORDRE.

Très Saint Père,

Comme la Sacrée-Congrégation des Indulgences, consultée le 21 janvier 1892, au sujet de la participation, pour tous les Tertiaires, à toutes les indulgences de l'Ordre, répondit qu'elle ne pouvait exister, à moins d'un bref spécial émanant du Saint Siège, j'appuie fortement les prières adressées à Votre Sainteté, dans le but d'obtenir cette faveur au Tiers-Ordre franciscain, comme elle a déjà été accordée au Tiers-Ordre de S. Dominique.

Rome, couvent de St-Antoine, 23 mai 1896.

FR. RAPHAEL D'AURILLAC, *Proc. Gén. de l'Ordre.*